

Aides de l'Anah							
Dispositif d'aides applicable en 2025							
Propriétaires Occupants marges locales + 10%	Plafond de travaux ANAH (HT)	Subvention max ANAH POTM	Subvention max ANAH POM	Exigence énergétique	 Agence nationale de l'habitat Anah		
					Anah		
					POTM	POM	Prime
PROJET DE TRAVAUX DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE OU DEGRADE	50 000 €	30 000 €		Non-atteinte de l'etiquette énergétique. " E " après travaux	60%		
	70 000 €	63 000 €	49 000 €	Atteinte de l'étiquette énergétique. " E " après travaux	90%	70%	Prime "Sortie de passoire thermique" +10% Etat initial correspondant à une étiquette " F "ou " G " + Consommation après travaux équivalant au moins à l'étiquette " D " incluse
PROJET DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE A MAPRIMERENOV' PARCOURS ACCOMPAGNE	40 000 €	36 000 €	28 000 €	Gain de 2 classes énergétiques	90%	70%	
	55 000 €	49 500 €	38 500 €	Gain de 3 classes énergétiques	90%	70%	
	70 000 €	63 000 €	49 000 €	Gain de 4 ou + classes énergétiques	90%	70%	
Travaux pour l'autonomie de la personne (Ma Prime Adapt')	22 000 €	15 400 €	11 000 €		70%	50%	
Autres situations : POM- assainissement non coll - quote part tx sécurité copro POTM - uniquement pour les travaux concernant une copropriété en difficulté	20 000 €	7 000 €	5 000 €		35%	25%	

Dispositif : Pacte Territorial Aix Marseille Provence								
								
MAMP			Département 13			Région Sud		
Territoire du PACTE	Secteurs renforcés	Prime	POTM	POM	Autres	Aide Energie	Aide travaux	Autres
10%	20%							
Pas d'aides aux travaux								50% AMP
10%								
Pas d'aides aux travaux								

Total des aides plafonné (écrêtement à) 100% ttc POTM et 80 % POM

Aides de l'Anah										
Dispositif d'aides applicable en 2025										
Propriétaires Bailleurs PB-Org-Communes Majorations locales sur LOC2 et LOC3 : Plafond de travaux +25% et subv Anah +10%	Plafond de travaux ANAH (HT)	Plafond max ANAH	LOC 1 Subvention max ANAH	LOC 2 et 3 Subvention max ANAH	LOC 1 Taux de Subvention max ANAH	LOC 2 et 3 Taux de Subvention max ANAH				
							Conventionnement obligatoire			
							Prime IML PIL	Prime Réser DALO	Prime Réduction Loyer	Prime sortie de vacance
Travaux lourds logement indigne ou très dégradé	1250 € /m² surf. fiscale (max 80 m²)	100 000 €	35 000 €	45 000 €	35%	45%	1500€ par logement ou >>	Sortie de Passoire Thermique : 2000€ par logement		
Travaux sécurité et salubrité de l'Habitat (Petite LHI)	937,50 € /m² surf. fiscale (max 80 m²)	75 000 €	26 250 €	33 750 €	35%	45%	pas de prime Habiter Mieux			
Travaux de réhabilitation d'un logement moyennement dégradé			18 750 €	26 250 €	25%	35%	1500€ par logement ou >>	2000€ par logement si Sortie de Passoire thermique si l' Etat initial correspondant à une étiquette " F "ou " G " + Consommation après travaux équivalant au moins à l' étiquette " D " incluse		
Travaux suite à procédure RSD ou un contrôle de décence			18 750 €	26 250 €	25%	35%	1500€ par logement ou >>			
Habiter Mieux : travaux d'amélioration énergétique : Production d'un audit énergétique obligatoire + Logement en Classe "D" minimum après travaux + Entreprise RGE sauf exceptions	937,50 € /m² surf. fiscale (max 80 m²)	75 000 €	18 750 €	26 250 €	25%	35%	1500€ par logement ou >>	Sortie de Passoire Thermique : 2000€ par logement		
Travaux pour l'autonomie de la personne (cf Ma Prime Adapt')	937,50 € /m² surf. fiscale (max 80 m²)	75 000 €	26 250 €	33 750 €	35%	45%	pas de prime Habiter Mieux			
Transformation d'usage* uniquement en sortie Loc2 ou Loc3	750€/m²	60 000 €	21 000 €			35%	1500€ par logement ou >>	Sortie de Passoire Thermique : 2000€ par logement		
Anah Organisme agréé au titre de l'article L365-2 du CCH : Maitrise d'Ouvrage d'Insertion MOI Maitrise d'ouvrage d'opérations d'acquisition, de construction ou de réhabilitation de logements ou de structures d'hébergement en tant que propriétaire ou preneur de bail à construction, emphytéotique ou de bail à réhabilitation ; ingénierie sociale, financière et technique ; intermédiation locative et de gestion locative sociale.	1250 € ht /m² surf. fiscale (max 120 m²)	150 000 €	105 000 €			70%	1500€ par logement ou >>	Sortie de Passoire Thermique : 2000€ par logement	Conventionnement obligatoire en loyer très social ou niveau PLAI pendant minimum 15 ans Possibilité de prime de réservation DALO ; Audit énergétique et sortie au + en Classe énergétique "D"	
Propriétaires Bailleurs sans conventionnement obligatoire : Personnes physiques ; max 3 logements aidés sur 5 ans ; disposition à compter du 1/07/2024										

Dispositif : Pacte territorial Aix Marseille Provence									
									
MAMP				Département aides LC LCTS Sortie de vacance			Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur		
Travaux	Prime Réduction Loyer	Prime Inter Médiation Locative	sortie de Vacance	travaux de sécurité (mise aux normes et amélioration)	gain de 2 classe énergétiques minimum	vacance > 1 an	Aide Energie	Aide Conventionnement Loc2	Autres
LOC1 : 10 %	LOC1 : 50€/m²	LOC1 : 0 €	"AMO logement vacant : AMP complète l'Anah jusqu'à 100% du ttc la facture AMO des PB hors marchés pour remettre sur le marché leur logement vacant"						50% AMP
LOC2 : 15 %	LOC2 : 100 €/m²	LOC2 : 2 000 €	+ prime sortie de vacance :						
LOC3 : 20 %	LOC3 : 150 €/m²	LOC3 : 3 000€	LOC1 : 1000 €						
			LOC2 : 4 000 €						
			LOC3 : 6 000€						
20% du coût des travaux plafonnée à 20 000 euros par logement. 25 000 euros par logement sur les communes carencées subventions publiques max = 80%ttc des travaux									

Aides de l'Anah

Dispositif :

COPROPRIETES Parties communes Aides au syndicat Copropriétés de > 15 ans >75% des lgts ou lots habitat (65% copros<21lots) immatriculées RNIC	Plafond de travaux ANAH (HT)	Plafond max ANAH	taux OPAH CD ou ORCOD taux LHI PDS et Accessibilité de l'immeuble	Prime Habiter Mieux en cas de gain énergétique > 35%	Majorations + Primes Individuelles pour Public Modeste	METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE MAMP Aide travauxAMOAutres	DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE Département travaux de sécurité (mise aux normes et amélioration)gain de 2 classe énergétiques minimumvacance > 1 an	RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR Région Sud Aide EnergieAide Conventionnement Loc2Autres
Aides au Syndicat de Copropriété de Copropriétés en difficulté (LHI+OpahRU volet Copro+ OpahCD+PDS+ORCOD) Administration provisoire et Administration provisoire renforcée, travaux nécessaires au fonctionnement normal de la copropriété	Pas de plafond 20 000€ pour travaux d'accessibilité	AMO Secteur Programmé ou Diffus : AMO LHI uniquement	aide socle 35% 50% 50%	Prime "Sortie de passoire thermique" +10% Etat initial correspondant à une étiquette " F "ou " G " + Consommation après travaux équivalant au moins à l'étiquette " D " incluse	- Majoration à 100% en cas de travaux urgents - Majoration en cas de participation d'une Collectivité (X+X) minimum 5%ht 3 000 € (POTM) 1 500 € (POM) Demande groupée pour l'ensemble des copropriétaires éligibles Bonification "Copro fragile" +20% Sous réserve valorisation CEE par l'Anah	20% AMO Copro : AMP complète l'Anah jusqu'à 100% du ttc pour les copros hors dispositif aidé par un prestataire MAMP sous conditions*	5 à 10 % des travaux subventionables + honoraires (Moe, syndic, diagnostics) TTC	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique (MPR Copro) Gain énergétique > 35%	25 000 € par logement	AMO Secteur Programmé ou Diffus AMO AMO Secteur Programmé uniquement AMO	Si Gain Energy 35% Si Gain Energy 50% 30% 45% 900€ max par logement Si 15% < Gain Energy < 35% 30% 1 000€ max par logement			Pas d'aide aux travaux	Aide au diagnostic (DTG/PPPT) 50% du coût plafonné à 6000€ avec passage obligé ALEC CPIE et respect du CCTP	
Travaux de Rénovation énergétique des copropriétés de 20 lots ou moins						Pas d'aide aux travaux	Aide au diagnostic (DTG/PPPT) 50% du coût plafonné à 6000€ avec passage obligé ALEC CPIE et respect du CCTP	